



Cher(e)s riverains,

À l'occasion du passage du Tour de France à Garancières le dimanche 26 juillet 2026, des mesures exceptionnelles de circulation et de stationnement seront mises en place afin d'assurer la sécurité de tous.

Passage Garancières	Passage Caravane	Passage Cycliste
• Villiers-le-Mahieu • Route de Villiers-le-Mahieu • Rue Montguichet • Rue Louis Bellan, route départementale 42 • Rue Louis Bellan • Route de Boissy – route du Breuil	14h05 (estimé)	16h30 (estimé)

Les rues et chemins mentionnés sur ce document seront concernés par des interdictions de circulation et/ou de stationnement, principalement le dimanche 26 juillet, selon les horaires indiqués.

(circulation) dimanche 26 juillet 2026 (13h00 à 18h00)

(stationnement) dimanche 26 juillet 2026 (00h01 à 18h00)

Route de Villiers le Mahieu Chemin de la Vieuvigne Chemin des Buissons Chemin des Heurtois Chemin du Moulin Chemin des Grenouilles Chemin du Grand Vignoble Chemin de la Gravelle Sentier des Fourneaux Rue de la Piquette Ruelle de la Piquette Rue du Chêne François Rue de Montguichet	Rue du Général Leclerc Route Louis Bellan Route de Boissy – route du Breuil Impasse de la Croix Buisée Chemin du Cocarnais Rue des Coquetiers Chemin aux Boeufs Chemin du Four à l'Eau Rue Louis Siou Rue de la gare Chemin de Breuil à Galluis « Le Breuil » Accès hameau du Saut du Loup
---	--

(stationnement) dimanche 26 juillet 2026 (00h01 à 18h00)

Rue du Moulinet Route de Boissard Rue du Pré Béranger	Route de la gare Rue Noël Benoist
---	--------------------------------------

Par ailleurs, des restrictions spécifiques s'appliqueront également :

- Rue du Général Leclerc (entre les n°15 et n°62) : interdiction de circuler de 11 h à 18 h.
- Rue Noël Benoist (entre les n°5 et 1 bis) : interdiction de stationner de 0 h 01 à 18 h.

La circulation sera rétablie progressivement, dans le sens de progression de la course, sous le contrôle des forces de l'ordre, dès le passage complet de la manifestation.

Afin d'éviter toute difficulté le jour de l'événement, nous invitons les habitants concernés à anticiper leurs déplacements et à stationner leur véhicule, si nécessaire, sur les parkings suivants :

- Place de l'Église ;
- Place de la Mairie ;
- Place de la Croix-Rouge.
- Parking de Netto (ouvert exceptionnellement jusqu'à 18h)

Nous sommes conscients des désagréments que ces restrictions peuvent occasionner et vous remercions sincèrement de votre compréhension et de votre coopération. Grâce à votre participation, Garancières contribuera pleinement à la réussite de cet événement sportif exceptionnel.

Nous vous remercions de votre vigilance et vous souhaitons de profiter pleinement de cette journée de fête.

La Municipalité

